Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 007-240700864-20250925-2025_138-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 26 - votants : 33	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre** **Absents excusés ayant donné procuration : MATTEI Martine (procuration à CHAIX Marie-Pierre) ; SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; ORENES LERMA José (procuration à PUJUGUET Brigitte) ; GUINAULT Thérèse (procuration à MARCE Emilie) ; BOF Monique (procuration à M. BEAU Jacky) ; TRIOMPHE Sylvain (procuration à SALVI Corinne) ; LAURENT Jérôme (procuration à PRADIER LAGET Jérôme)** **Absents non excusés : LANDRAUD Maryline, PELOZUELO Christiane**
Délibération N° 2025-138	***Votes*** : - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions :1 (M. PRADIER LAGET Jérôme)

Objet : Enfance- Jeunesse- Soutien aux politiques jeunesses- Demande de financement au Département de l'Ardèche.

Le Département veut initier, animer ou contribuer à la coordination des acteurs engagés auprès de la jeunesse sur le territoire dans un objectif de cohérence et de visibilité des dispositifs qui les concernent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_138-DE

A ce titre il entend amplifier les politiques jeunesses des collectivités locales en cohérence aux valeurs qu'il promeut sur le sport, la culture et l'engagement au travers d'un conventionnement via le déploiement d'un dispositif financier.
Le Département soutiendra des politiques jeunesse, portées par des communes ardéchoises ou leurs groupements, signataires avec la Caisse d'Allocations Familiales d'une Convention Territoriale Globale (CTG) proposant des actions pour la jeunesse et ayant au sein de leur administration un chargé de coopération jeunesse qualifié.
Le Département considère le projet jeunesse de la collectivité dans son intégralité, il soutiendra donc l'ensemble du programme d'action pour la jeunesse de la collectivité.
Afin que les orientations jeunesse fixées par le Département soient visibles, il sera nécessaire d'identifier dans le projet jeunesse de la collectivité un projet en particulier qui favorise la transversalité entre la jeunesse, le sport, la culture et l'engagement, sur lequel le Département pourra communiquer.

A ce titre, il a été convenu de mettre en avant le projet d'accueil de jeunes éphémère organisé dans la cadre de la semaine des droits des enfants et de l'action phare « Terre des mômes », au siège de la CCDRAGA.
Ce projet fait écho à la citoyenneté car il incite les jeunes à pousser les portes d'un service public et de découvrir l'organisation d'une collectivité territoriale (élus...). D'autre part, il permet aux jeunes de découvrir les services / les agents d'une intercommunalité ; ce qui favorise aussi la rencontre entre les publics.
De plus, cette action est organisée dans le cadre du Festival terre des Mômes. Ce Festival organisé pour les familles, a pour thématique les Droits de l'Enfant. Les animateurs utilisent donc la venue des jeunes dans ces locaux pour aborder ce sujet avec eux.

BUDGET PREVISIONNEL TOTAL				
DEPENSE			**RECETTES**	
	DEPENSES TOTALE	***DEPENSE ELIGIBLE***		
DEPENSES DE PERSONNEL DIRECTEMENT LIEES A L'ACTION	***30 000,00 €***	***- €***	***AUTOFINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE***	60119,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dont prestations, subvention aux structures	***45 119,00 €***	***- €***	***SUBVENTIONS***	15000,00 €
			Etat	
			Région	
			Département	15000,00 €
			CAF de l'07	
TOTAL	**75 119,00 €**	**- €**	***TOTAL***	**75 119,00 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_138-DE

Dans ce cadre, il est demandé au conseil communautaire de délibérer afin d'autoriser la Présidente de la communauté de communes à déposer un dossier dans le cadre du soutien aux politiques jeunesses des territoires initiée par la Conseil Départemental de l'Ardèche.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à 32 voix pour et 1 abstention (M. PRADIER LAGET Jérôme)

- **Approuve la candidature DRAGA pour l'appel à projet « Soutien aux politiques jeunesses »**
- **Charge la Présidente de l'exécution de cette délibération**
- **Autorise la Présidente à signer toutes les conventions afférentes.**

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_138-DE